

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 21 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en la salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Nombre de délégués participant au vote : 15

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE, Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline VERMOSEN (pouvoir de Michaël DAVID)

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Daniel GARNIER, Damien LE BRESTEC, Jacqueline LE TEXIER, Daniel MOULIN

**Suppléants présents :**

Elus Couffé : MBILEMBI BOMODO Eugénie, Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL (pouvoir de Maurice PERRION), Anita MENET

**Titulaires absents excusés :**

Elus Le Cellier : Aurélie AUDRAIN, Michaël DAVID (pouvoir à Céline VERMOSEN),

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL)

**Suppléants absents excusés :**

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE, Didier PICAT

Elus Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie VASSAULT DUVAL

Elus Mouzeil : Benoît DESORMEAUX, Marina JULIENNE, Marie RAFFIN, Nathalie TRUN

**N°21.06.2023-11 CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TEMPS COMPLET- CRECHE DES LUCIOLES**

Madame la Présidente explique que Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet à la crèche des Lucioles afin de pouvoir répondre aux exigences d'encadrement des enfants fixées par le code de la santé publique,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 15</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- Créer un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet à la crèche des Lucioles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,  
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois auxiliaire de puériculture de catégorie B De définir son niveau de recrutement et de rémunération comme suit :  
Cadre d'emploi : auxiliaire de puériculture filière médico-sociale – de classe normale  
Rémunération fixée en référence à la grille indiciaire du grade de l'agent recruté  
Montant maximal des primes de l'IFSE attaché à son cadre d'emplois et son groupe fonctions
- Dit qu'il sera fait application des dispositions des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique et que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel le cas échéant,
- Charger la Présidente ou son représentant de procéder à toutes les formalités nécessaires au recrutement
- Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

Pour extrait conforme aux registres

La Présidente,  
Anne-Marie CORDIER

  
SIVOM du Secteur de Ligné  
3 place de la Perrotterie  
44850 LIGNÉ  
Tel : 02 51 12 20 04  
sivomligne@orange.fr

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :